

Nantes, le 24 janvier 2020

Contrat de croissance entreprise

## « Entreprises, Faites le lien ! »

La Région signe un contrat avec la société SOFRAPI

Les Epesses (85)

Pour accélérer la croissance, la Région a replacé les entreprises au cœur de son action économique. Elle a fait le choix d'activer différents leviers pour aider les entreprises à se développer, à innover, et à exporter grâce à une boîte à outils développée par la Région et ses partenaires depuis 2017. Proximité, efficacité, simplicité et sur-mesure sont au cœur du contrat de croissance entreprise !

**« L'économie en Pays de la Loire peut s'appuyer sur un état d'esprit de solidarité entre chefs d'entreprise. C'est la raison pour laquelle, dans une logique gagnant/gagnant, la Région compte sur les entreprises qu'elle soutient pour accompagner à leur tour d'autres entrepreneurs locaux. Avec ce contrat signé « Entreprises, Faites le lien ! », l'entreprise bénéficiaire d'un soutien régional s'engage à mener lui aussi des actions en retour. »** explique Laurent Caillaud, conseiller régional des Pays de la Loire.

SOFRAPI est une PMI de sous-traitance de pièces mécaniques en petites séries multi-marchés (agroalimentaire – pétrochimie - aéronautique ...). Son chiffre d'affaires, en croissance sur les dernières années, atteint en 2019 (3,6 M€ pour une trentaine d'emplois). La pluralité de ses marchés est la force de cette entreprise, reprise en 2013 par Franck Jouannais, son actuel dirigeant. SOFRAPI est déjà équipée d'un système d'information couvrant toute la chaîne de valeur – des études amont à la facturation clients.

Le projet déposé à l'AMI Industrie du Futur de la Région fin 2018 a consisté à libérer du temps d'usinage (les machines étant saturées en capacité), en se lançant dans une nouvelle technologie plus rapide et compétitive pour certains travaux : la découpe jet d'eau 5 axes, alternative à la fabrication par usinage. Il s'agit d'un investissement qui exige une nouvelle expertise pour les salariés, et qui induit également une forte variation du besoin en fond de roulement (de l'ordre de 150K€). Cette variation est la résultante de la constitution d'un stock de matière première nécessaire à ce nouveau mode de production. Pour absorber cette charge supplémentaire sur 2019-2020, SOFRAPI a souhaité donner du confort à sa trésorerie en sollicitant un soutien de la Région.

Pour couvrir le besoin de financement, la Commission permanente du 5 avril 2019 a ainsi attribué à SOFRAPI :

- un prêt à taux zéro de **13 K€** (volet 2 de l'AMI - installation et tests) avec un différé d'un an (deux ans effectifs) pour soutenir les coûts directs de formation interne du personnel non pris en charge par les OPCO ;
- un prêt de **150 K€** au taux de 2,03 % sur 7 ans assorti d'un différé de trois ans effectifs (volet 3 de l'AMI - déploiement opérationnel), pour financer le besoin accru en fond de roulement ; ce prêt a été corrélé à l'investissement de la machine découpe jet d'eau et adossé à un crédit-bail financé par Bpifrance.

### CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92